

COMMUNE DE LA COTE D'AIME

COMPTE RENDU DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 26 NOVEMBRE 2010

Présents :	LOUDARD Michel - COLLOMB Joël - COLLOMB Thierry - DOBIAS Serge - GIRARD Sylvie - JULIE Sonia - NULLANS Marie Paule - REGNAULT Florence - SILVESTRE Philippe - VILLIEN Gisèle - VIBERT Christian
Excusés :	BONNET-EYMARD Xavier (pouvoir à Joël COLLOMB) - GIRARD Gilles (pouvoir à Serge DOBIAS) - JOVET Joël
Absent :	PY Adéline
Secrétaire :	VIBERT Christian

I – AFFAIRES GENERALES

1. Prolongation contrat agent technique saisonnier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 30 mars 2010 qui l'autorisait à signer le contrat de travail de Monsieur Gabriel VILLIEN, Agent technique des services ; ce contrat de travail était conclu pour une durée de six mois, soit du 17 mai 2010 au 16 novembre 2010.

Il propose que ce contrat soit renouvelé jusqu'au 30 novembre 2010, compte tenu des travaux programmés aux services techniques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- accepte que le contrat de travail de l'agent technique des services soit renouvelé jusqu'au 30 novembre 2010,
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

2. Location appartement La Fruitière

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de location de l'appartement de la Fruitière pour la saison d'hiver, de la part de Madame Fabienne GOTTELAND.

Il propose un loyer mensuel de 210 € hors charges et propose une location jusqu'au 31 mars 2011 compte tenu des travaux d'aménagement de la salle des fêtes programmés en 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de louer l'appartement de la Fruitière à Madame Fabienne GOTTELAND à compter du 15 décembre 2010 jusqu'au 31 mars 2011,
- Fixe le montant du loyer à 210 € mensuels hors charges,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

3. Convention cave du presbytère

La convention d'occupation de la cave du presbytère consentie à Monsieur Pascal GOLLIET est arrivée à expiration le 30 octobre 2010.

Le Conseil Municipal, compte tenu du projet de mise à disposition des locaux à la Communauté de Communes du Canton d'Aime, ne souhaite pas donner suite pour l'instant.

4. Convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale qui charge les autorités territoriales de « veiller à la sécurité et à la protection santé des agents placés sous leur autorité »,

Il est fait obligation aux autorités territoriales et aux services de définir, planifier et mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels.

Ainsi le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale a décidé de mettre en place le pôle correspondant destiné à compléter l'offre proposée en matière de médecine professionnelle et préventive. Il s'agit d'apporter aux collectivités et établissements publics affiliés un appui technique dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail.

Cet accord doit être entériné par la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au service de prévention des risques professionnels avec une assistance et un conseil en matière de risques professionnels, santé et sécurité au travail,
- Approuve le tarif forfaitaire de l'adhésion au service fixé comme suit :
 - 100 € par an pour une collectivité de moins de 10 agents,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

5. Prorogation demande de subvention eau et assainissement La Balme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les demandes de subventions relatives à la protection en eau et à l'assainissement au refuge de La Balme. Afin de ne pas en perdre le bénéfice, il convient de demander leur prorogation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Sollicite la prorogation des subventions relatives à la protection en eau et à l'assainissement au refuge de La Balme.

II – URBANISME

6. Remboursement de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement et participation de raccordement au réseau d'assainissement

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Madame Arlette PLASSIARD a demandé le retrait de son permis de construire n° 073.093.07.M1029 délivré le 27 mars 2008. Il convient de lui rembourser les participations correspondantes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte le remboursement de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement pour un montant de 13 719.00 euros,
- Le remboursement de la participation de raccordement à l'égoût pour un montant de 4 420.20 euros.

7. Echange Mesdames Monique et Claire SOLSONA à Prégirod

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la construction de Mesdames SOLSONA empiète sur le domaine public à Prégirod ; elles proposent de régulariser par un échange d'une partie des parcelles ZN 227 – 288 – 229.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte l'échange à intervenir avec Mesdames SOLSONA Monique née PLASSIARD et Madame Claire SOLSONA,
- Dit que les frais d'actes et documents d'arpentage seront supportés par Mesdames SOLSONA.

III – DIVERS

8. Aménagement cave du presbytère

La Communauté de Communes du Canton d'Aime et la Communauté de Montagne du Grand Paradis (Val d'Aoste) envisagent de déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet « Economies rurales » du programme Interreg-Alcofra. Ces territoires présentent de nombreuses similarités et problématiques communes, en termes géographiques, économiques et démographiques.

L'objectif de ce projet « vignes et Terroir » est d'échanger entre nos deux territoires de montagne dans le cadre d'une coopération transfrontalière autour d'un certain nombre de productions agroalimentaires communes (viandes, fromages, vignes...) afin de soutenir l'essor d'un développement durable de nos économies rurales.

Dans le cadre de ce projet global, l'une des actions consiste dans le fait de disposer d'un local « production » pour la transformation /valorisation des produits de la vigne, dans l'ancienne cure de La Côte d'Aime. Cet espace servira également de lieu de stockage du matériel mobile, voire de lieu « pédagogique » « et de salle de dégustation/vente (à terme).

Le projet :

- Réhabiliter une partie des locaux de l'ancienne cure (160 m² de caves en sous-sol + éventuellement 60 m² au rez-de-chaussée.
- Les actions à mener consistent dans la réalisation de divers travaux : dalles, eau, électricité,

- Chiffrage estimatif de l'ordre de 200 K €.

Le Conseil Municipal entérinera le projet par la signature d'une convention d'occupation des locaux avec la Communauté de Communes du Canton d'Aime lors d'un prochain conseil.

9. Courrier de Monsieur HUBERT-RICHOUX

Monsieur HUBERT-RICHOUX souhaite acquérir une partie du domaine communal devant sa maison à Prégiod.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le 30 novembre 2010

Le Maire,
M. OUDARD